La V^e République

Cinquième régime républicain que connaît la France depuis 1792. Née en 1958 dans un contexte mouvementé, rapidement adoptée, parfois critiquée, elle assure une stabilité institutionnelle depuis plus d'un demi-siècle.

I- <u>Une constitution « hybride »</u>

Le texte constitutionnel de 1958, modifié en 1962, définit sur un plan juridique l'organisation des pouvoirs ainsi que les rapports entre gouvernants et gouvernés.

A) Quels sont les traits spécifiques de la Vème République ?

↓ Une République « indivisible et « laïque »

Une république est un Etat indissociable du peuple. La forme républicaine s'oppose aux conceptions monarchiques du pouvoir. L'article premier de la constitution affirme que « la France est une *République indivisible* et *laïque*, démocratique et sociale ». La république française n'est donc pas fédérale et réserve un rôle fondamental à l'Etatnation. Son caractère laïque demeure une spécificité.

Un peuple souverain

La Vème république repose sur « les principes de la **souveraineté nationale** et de **la démocratie**. » Elle accorde une place nouvelle au suffrage universel (le peuple élit l'Assemblée nationale et le président, s'exprime lors des référendums). Le **Conseil constitutionnel** contrôle la **constitutionnalité des lois** et la régularité des élections.

B) Le régime est-il présidentiel?

Le chef de l'Etat, clé de voûte des institutions

- ✓ Le président est le garant de la continuité de l'Etat.
- ✓ Non responsable devant le parlement.
- ✓ Préside le conseil des ministres, promulgue les lois, nomme les hauts fonctionnaires civils et militaires.
- ✓ Incarne la France.
- ✓ Intervient sur la scène diplomatique en négociant les traités.
- ✓ Est « l'homme de la nation, mis en place par elle-même pour répondre de son destin » (Charles de Gaulle).

Régime semi-présidentiel

Depuis la modification constitutionnelle de 1962, le président est **élu au suffrage universel direct**, ce qui renforce sa **légitimité**. Il contrôle **le jeu institutionnel**, car il peut consulter directement le peuple par référendum, dissoudre l'Assemblée nationale et s'attribuer les pleins pouvoirs en cas de crise grave (art 16). Il n'est pas le chef du gouvernement : régime semi-présidentiel.

C) Le régime est-il parlementaire ?

Un gouvernement responsable devant l'Assemblée Nationale

Le 1^{er} ministre :

- ✓ Nommé par le Président de la République en fonction de la majorité parlementaire.
- ✓ Son « **gouvernement** détermine et conduit la politique de la nation » (art 20) de la constitution.

✓ **Responsable devant l'A.N** qui lui accorde ou non sa confiance.

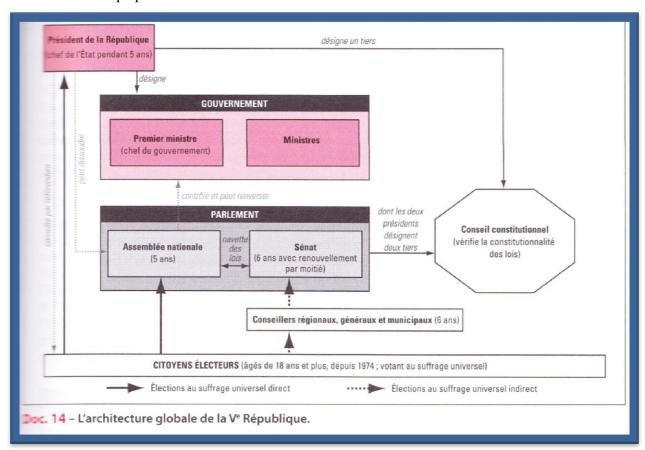
Un parlement muselé par le fait majoritaire

Le Parlement :

- ✓ Constitue le **pouvoir législatif.**
- ✓ Composé de deux chambres : l'A.N et le Sénat. Elue au suffrage universel direct, l'A.N ne peut être dissoute, contrairement au Sénat, désigné par des grands électeurs. Les parlementaires ont l'initiative des lois.

Le gouvernement :

- ✓ présente 90% des textes législatifs.
- ✓ peut utiliser **l'art 49.3 pour faire adopter sans vote ni modification un projet de loi** : il s'expose à une motion de censure qui pourrait le renverser.



II- Une histoire politique

- A) Le général De Gaulle, auteur, fondateur, acteur de la Vème République.
- Les choix politiques du Général : décolonisation et indépendance nationale

Mai 1958, un pouvoir insurrectionnel fait acclamer son nom à Alger, le général retrouve **légalement le pouvoir** dans une IVème République minée par l'instabilité ministérielle et les conflits coloniaux. Il présente une nouvelle constitution approuvée par 80% des français et devient président de la République.

Il achève la décolonisation avec l'indépendance de l'Afrique Noire (1960) et met fin à la crise algérienne par les accords d'Evian (1962).

Il mène une **politique d'indépendance nationale** (acquisition de la bombe atomique en 1960, retrait militaire de l'OTAN en 1966).

Il contribue à la construction d'une Europe des Etats (traité franco-allemand en 1963).

La France appartient au bloc occidental, mais tente d'incarner une 3^{ème} voie en entretenant des relations amicales avec le 1/3 Monde et l'Europe de l'Est

La crise de mai 68 en pleine prospérité

L'Etat gaulliste fixe les grandes orientations économiques par une **planification i**ndicative et incitative.

Aménage le territoire : création de la DATAR (1963).

Développement industriel (construction auto, chantiers navals, chimie) et **l'expansion économique** sont au plus haut (5% de croissance par an).

La crise de mai 1968 : la jeunesse estudiantine reproche à de Gaulle son paternalisme et manifeste dans la rue mais le raz de marée gaulliste aux élections législatives de juin met fin à une crise devenue sociale (grèves) et politique.

↓ Les héritiers du gaullisme (1969-1981)

Les deux successeurs de De Gaulle, Georges Pompidou et Valéry Giscard d'Estaing, disposent toujours d'une majorité parlementaire malgré les progrès électoraux de la gauche.

Ancien 1^{er} ministre, **Georges Pompidou (gaulliste)** poursuit la « modernisation » du pays (agriculture intensive, urbanisation, industrialisation, priorité à l'automobile). En 1974, meurt en fonction.

Valéry Giscard d'Estaing (centre droit) lui succède. Il soutient des réformes libérales (majorité à 18 ans, légalisation de l'avortement, création du collège unique). Mène une politique européenne fédéraliste. Il se heurte à la crise économique et sociale (croissance ralentie, hausse du chômage, inflation).

B) Deux septennats de présidence socialiste (1981-1995)

4 1981: l'alternance, une rupture politique mais pas institutionnelle

Après 23 ans d'opposition, la gauche parvient au **pouvoir en 1981** : élection du **socialiste F. Mitterrand.** Elle obtient la majorité aux élections législatives. Adversaire des institutions, il ne les modifie pas, mais engage **des réformes** (abolition de la peine de mort, nationalisations industrielles et bancaires, décentralisation, 5^{ème} semaine de congés payés, retraite à 60 ans). Dès 1983, les difficultés économiques imposent le « **tournant de la rigueur** » et la fin des mesures sociales.

Les difficultés économiques et la rotation des majorités parlementaires

Le chômage touche plus de deux millions d'actifs, la droite remporte les élections législatives de **1986**, Mitterrand nomme Jacques Chirac, 1^{er} ministre de droite.

Cette 1^{ère} cohabitation marque des privatisations d'entreprises. Réélu en 1988, Mitterrand retrouve une majorité parlementaire. Le 1^{er} ministre Rocard crée le RMI et la CSG.

La 2^{ème} cohabitation (1993) avec Edouard Balladur, s'achève dès 1995 avec la victoire du gaulliste Jacques Chirac aux élections.

C) Le retour d'une présidence gaulliste (1995-2007)

Une cohabitation inversée

Jacques Chirac décide de réintégrer le France dans le commandement intégré de l'OTAN. Il suspend le service national et professionnalise l'armée (1996). **Dissout l'A.N** ce qui provoque **une 3**ème **cohabitation (1997-2002).** Le gouvernement de Jospin (socialiste) poursuit les privatisations. Instaure la semaine de 35 h, la CMU et le PACS.

♣ Premier quinquennat (2002-2007)

Réélu au 2nd tour en 2002 face à Jean-Marie Le Pen, Jacques Chirac applique son programme :

- ✓ Baisse des impôts directs.
- ✓ Nouvelle décentralisation.
- ✓ Réforme des retraites.

L'opinion publique approuve son refus de soutenir l'intervention américaine en Irak (2002), mais les Français rejettent par référendum le Traité constitutionnel européen (2005). La fin du quinquennat est marquée par l'engagement présidentiel en faveur des handicapés et de l'environnement, par l'absence de réformes structurelles dans une France divisée et endettée.

III- Evolution des institutions et des pratiques

Modifiée à quinze reprises, la Constitution de la Vème République a donné lieu à des pratiques politiques qui ont évolué sous l'influence des mutations socioculturelles.

A) Des rapports différents entre l'Etat et les citoyens

Depuis 1958, le clivage droite-gauche a été remis en cause par l'émergence d'une société urbaine, individualiste et mobile. L'électorat est flottant, le vote instable dans son orientation et dans son ancrage social, sa géographie, son intensité (variation de l'abstention).

Le libéralisme économique et politique a réduit les capacités d'action de l'Etat. Affaibli, l'Etat-nation doit compter avec de nouveaux pouvoirs infranationaux et supranationaux. Le modèle hiérarchique et vertical dans les relations publiques s'est affaissé au profit des libertés et droits individuels.

La puissance accrue des médias modifie le comportement des responsables politiques : ils déterminent en partie leur action en fonction des sondages et de la réception supposée au sein de l'opinion publique.

B) Une « monarchie républicaine »?

Dès 1958, le général de Gaulle est accusé d'installer une « monarchie républicaine ». Dans les faits, la « collaboration des pouvoirs » a laissé place à une personnalisation du pouvoir visible à travers les manifestations populaires déclenchées par les déplacements présidentiels.

Le président est devenu le chef de l'exécutif, non responsable devant le parlement. L'usage a consacré la responsabilité du 1^{er} ministre devant le président qui peut exiger sa démission. Le 1^{er} ministre est le coordonnateur de l'action gouvernementale et de la majorité parlementaire.

Le caractère parlementaire du régime s'est estompé. Le vote de confiance de l'A.N à l'égard d'un nouveau gouvernement a perdu son caractère systématique. La vocation de la majorité parlementaire : soutenir le président (notion de majorité présidentielle).

C) Cohabitations et réforme du quinquennat.

La **défaite de la majorité présidentielle** provoque à trois reprises (1986, 1993, 1997) la cohabitation. <u>Sa</u> conséquence : retour à un régime parlementaire.

Approuvée par référendum en 2000, la réforme du quinquennat réduit le mandat présidentiel à cinq ans. La chronologie adoptée place les élections législatives à la suite de la désignation du président, leur fonction : fournir une

majorité au nouveau chef de l'Etat pour la durée de son mandat. Cette nouvelle situation consacre les positions subordonnées de l'A.N et du 1^{er} ministre au sein des institutions.

Elu en 2007, N. Sarkozy laisse peu d'initiative à son 1^{er} ministre et accentue la présidentialisation du régime. La révision constitutionnelle de 2008 autorise le chef de l'Etat à prendre la parole devant le parlement même s'il ne peut accomplir plus de deux mandats successifs. Une minorité politique réclame une VI^{ème} République qui sépare nettement les pouvoirs en garantissant l'indépendance de l'autorité judiciaire, l'autonomie du pouvoir parlementaire et la responsabilité pénale du chef de l'Etat.